



La Gazette

Frévilloise

Février 2023



Fréville-du-Gâtinais

Sommaire

- Mot du maire	3
- Le compte administratif 2022	4
- Etat civil	5
- Présentation Baptiste	5
- Information nouveau 1 ^{er} adjoint au Maire	6
- Fibre	6
- Incivilités	7
- Panneaux Pocket	8
- Aire de Jeux	9
- 14 juillet	10
- Messe des moissons	11
- Halloween	11
- 11 novembre	12
- Dictée et crêpes	14
- Repas du CCAS	14
- Noël des enfants	15
- Vœux à la population	15
- Récompenses maisons fleuries	16
- Calendrier des fêtes 2023	17
- L'histoire de notre commune	18
- Le SIRIS	20
- La grippe aviaire	21
- Pour les petits... ..	22
- Et pour les grands !	23
- La Mairie de Fréville-du-Gâtinais	24
- Les contacts utiles	24

Directeur de la Publication : **Le Maire André POISSON**

Responsable de la rédaction : **Caroline ASSELIN**

La commission communication – rédaction : **Dominique BAUNARD, Cathy BECQUE, Yohann CHENAULT, Jean-Luc FRAN CART, Christophe FRAPPIN, Sabine GEINDREAU**

Merci à **Coralie LEBIGOT**, secrétaire de mairie, pour son active participation à la mise en page des articles.

Le mot du Maire



Bonjour à toutes et à tous,

Après trois années d'incertitudes, qui ne pouvaient pas nous permettre de nous rencontrer, nous avons enfin pu organiser un rendez-vous pour vous présenter nos vœux.

C'est avec grand plaisir et beaucoup de satisfaction que nous avons accueilli environ 80 personnes, encore merci à tous.

Comme je vous l'ai annoncé, un projet de parking est en cours. En effet, lorsque la salle est louée, les participants posent toujours la question : « on se gare où ? ». Il est bien entendu que nous sommes en train de travailler sur le dossier relatif aux subventions que nous pourrions obtenir.

Une petite voire grosse surprise concernant la toiture basse de l'église.

Logem Loiret, qui est propriétaire du presbytère, va refaire cette toiture. Celle-ci est étant encastrée dans celle de l'église, nous devons également nous engager à prendre une partie de ces réparations, nous pensons que ce projet ne pourra aboutir pas avant 2024.

Depuis le 1er janvier, nous avons recruté un employé communal à mi-temps, en la personne de Baptiste PELOILLE. Ayant rompu notre contrat d'entretien avec la société Auvray Paysage, Baptiste sera chargé de l'entretien de notre commune (espaces verts, divers travaux de maintenance...).

En espérant que ce petit mot vous trouvera tous en bonne santé, prenez bien soin de vous.

Bonne santé à toutes et à tous

Le Maire
André POISSON

Le compte administratif 2022

Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement 2022	Montant	Recettes de Fonctionnement 2022	Montant
Charges à caractère général	61 626,80 €	Excédent de fonctionnement reporté 2021	290 773,61 €
Charges de personnel	26 518,97 €	Atténuations de charges	100,00 €
Atténuation de produits	18 348,84 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 477,69 €
Autres charges de gestion courante	38 838,01 €	Impôts et taxes	136 703,75 €
Charges financières	1 495,78 €	Dotations, subventions et participations	46 934,86 €
Charges exceptionnelles	225,01 €	Autres produits de gestion courante	5 287,20 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	Produits exceptionnels	400,00 €
Dépenses de Fonctionnement 2022	147 053,41 €	Recettes de Fonctionnement 2022	481 677,11 €
Excédent de Fonctionnement 2022	334 623,70 €		
Total des dépenses de Fonctionnement 2022	481 677,11 €	Total des recettes de Fonctionnement 2022	481 677,11 €

Investissement

Dépenses d'Investissement 2022	Montant	Recettes d'Investissement 2022	Montant
Remboursement emprunt	9 590,74 €	Excédent reporté 2021	65 505,31 €
Cession du droit d'utilisation des logiciels	1 501,20 €	FCTVA	3 771,02 €
Aire de jeux avec clôture	21 150,25 €	Taxe d'aménagement	1 556,85 €
Portail 1 vantail	1 990,55 €	Subvention Département	2 020,85 €
2 panneaux de signalisation	356,93 €		
Lève autoprtée à vis	159,00 €		
Téléphone	82,89 €		
Dépenses d'Investissement 2022	34 831,56 €	Recettes d'Investissement 2022	72 854,03 €
Excédent d'Investissement 2022	38 022,47 €		
Total des dépenses d'Investissement 2022	72 854,03 €	Total des recettes d'Investissement 2022	72 854,03 €

État Civil

Naissances :

Mathis KLINUSKI
Alessio SCOCCINI

le 09 mai 2022
le 30 août 2022



Décès :



GAUDIN épouse PETITPAS Pierrette
DAMLOUP épouse VASLIER Etienne
BÉZILLES Yves
BAUNARD Henri

le 07 janvier 2022
le 12 mai 2022
le 26 juin 2022
le 18 décembre 2022



Vie communale

Recrutement de notre employé communal



Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune a recruté Mr Baptiste PELOILLE en tant qu'agent communal à mi-temps.

Il a débuté en tant qu'apprenti dans les espaces verts chez PLAISANCE à CHATEAURENARD puis est devenu salarié au sein de cette entreprise. Baptiste est un Montargois. Il est installé près de notre commune à Nancray-sur-Rimarde, où il a par ailleurs, une micro-entreprise de travaux publics.

Il est chargé de la réalisation des travaux d'entretien et de la maintenance des bâtiments, des espaces verts et des équipements.

Sa première occupation correspond à la gestion et la préservation des espaces verts, par la taille des arbres, l'élimination des broussailles, le désherbage, l'arrosage et la plantation des fleurs, arbres.

Ses missions incluent également les interventions purement techniques pour maintenir les équipements de la commune et pour conserver en bon état les locaux et ce par la conduite des travaux de maçonnerie, de plomberie, etc.



Information

Mr Pascal POTEAU, 1^{er} adjoint au maire, a présenté sa démission du Conseil Municipal au Sous-Préfet de Montargis.



Lors de la séance du 31 janvier 2023, le Conseil Municipal a conservé 2 adjoints et a procédé à la réélection du 1^{er} adjoint au Maire.

Nouvelle constitution du Conseil Municipal

- Mr André POISSON, Maire
- Mr Yohann CHENAULT, 1^{er} Adjoint au Maire
- Mme Caroline ASSELIN, 2^{ème} Adjointe au Maire
- Mr Dominique BAUNARD, Conseiller Municipal
- Mme Cathy BECQUE, Conseiller Municipal
- Mr Jean-Luc FRAN CART, Conseiller Municipal
- Mr Christophe FRAPPIN, Conseiller Municipal
- Mme Sabine GEINDREAU, Conseiller Municipal
- Mr Laurent PELLETIER, Conseiller Municipal

Les commissions communales et extra-municipales d'action sociale ont été également mises à jour.



La fibre optique dans notre commune

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est une technologie qui permet de disposer d'un accès internet. La couverture du réseau français s'étend d'année en année. **Cependant, il est nécessaire de vérifier son éligibilité avant de souscrire à une offre.**

La fibre est installée dans notre commune, **toutes les habitations éligibles**, vont pouvoir en bénéficier.

Le groupe SFR, retenu par le département, pour réaliser les travaux, est le 1^{er} opérateur à proposer ses services depuis le **19 décembre 2022** et est suivi par **Orange**.

Les autres opérateurs, **FREE** et **BOUYGUES** devraient proposer la fibre à leurs abonnés courant 2023.



L'entreprise **Lysseo** est venue le présenter le 08 décembre dernier, à Fréville-du-Gâtinais, les avantages de la fibre ainsi que les démarches à suivre, à une cinquantaine de personnes. L'intervenant a expliqué le déroulement de l'installation avec la présence de Mr Frédéric NÉRAUD, Conseiller Départemental, en charge du développement numérique dans le Loiret.



Encore de l'incivilité dans notre commune !!



A l'entrée de notre commune, Route de Saint Loup, la commune a trouvé un panneau de signalisation dans le fond du fossé, le pied et le mat totalement éclatés. Cette constatation est arrivée avant les travaux de la RD 975.

La personne ayant commis ce délit devait être certainement assurée et aurait dû, par civilité, nous signaler ce désagrément. Cela peut arriver à tout le monde, mais la plaisanterie a coûté à la commune, la somme de 600 €.

Entretien des trottoirs : c'est avant tout l'affaire de chacun !



Pour rappel, la municipalité ne peut plus utiliser de produit pour nettoyer nos allées, trottoirs, caniveaux ... Nous vous rappelons, comme beaucoup d'autres communes le font auprès de leur population, que ceux et celles concernés, entretiennent les abords de leur habitation. Un petit coup de binette, de tondeuse ne demande pas beaucoup de temps et permet d'avoir une commune propre.

Il en est de même pour l'entretien autour de vos monuments au cimetière,

Règlement sanitaire départemental Art. 32 :

- Il est rappelé qu'il incombe aux propriétaires de maison et aux locataires, qu'ils sont tenus de balayer et de nettoyer devant chez eux (y compris le trottoir et le caniveau), que la voie soit publique ou privée.



MERCI A TOUS POUR VOTRE IMPLICATION



n°1 en France

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

1 Téléchargez gratuitement l'application

2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal

3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications



Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery

Aménagement de l'aire de jeux



Afin de respecter les normes de sécurité, la commune a réaménagé, au mois d'octobre, l'aire de jeux. Celle-ci comporte un tourniquet, une balançoire, une maisonnette avec un toboggan, un jeu à ressorts et une nouvelle balançoire avec à proximité un parcours de santé.



Afin de mettre en sécurité les enfants et éviter la divagation des animaux, la commune a installé une clôture autour de l'aire de jeux.



Fête du 14 juillet

45 personnes se sont données rendez-vous jeudi midi pour participer à la fête du 14 juillet organisée par la Commune et l'Association Fréville Anim'.

Après le buffet servi au frais dans la salle communale, chacun a pu profiter des jeux en bois proposés par l'Association LAC de Chevillon-sur-Huillard, installés sous barnum à l'ombre des arbres du terrain communal.

D'autres ont testé leur adresse au tir à la carabine ou au tir à l'arc. Les plus petits s'afféraient autour de la pêche à la ligne pour trouver le plus beau cadeau. Ce fut un joli moment de distraction, d'échanges et de partage !

Domage que le public n'ait pas été plus nombreux malgré le passage de quelques visiteurs l'après-midi.



La messe des moissons

La commune de Fréville du Gâtinais a organisé la Messe des moissons le dimanche 21 août 2022 vers 11h00, accompagnée par les trompes de chasse "les Échos de Chamerolles".

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié a été offert par la commune de Fréville-du-Gâtinais à la centaine de personnes présentes.



Sortie halloween

Le samedi 29 octobre 2022, une trentaine de personnes dont 15 enfants sont allés frapper à la porte des habitants du bourg pour demander des friandises. Les visites se sont déroulées dans la bonne humeur et les enfants ont été gâtés. Au retour, tous les participants se sont retrouvés à la salle pour un apéritif aux saveurs d'Halloween (amuse-bouche, soupe, quiches, gâteaux ...). Un beau moment d'échanges et de convivialité !



Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée en présence des habitants de Fréville-du-Gâtinais.



Une gerbe a été déposée sur le Monuments aux morts, ainsi que sur la tombe des soldats morts pour la France.



**Message de Mr Sébastien LECORNU, ministre des Armées
et de Mme Patricia MIRALLES,
secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire**

Lu par Mr Pascal POTEAU



La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.

11 novembre 1918, il est 11h00 : c'est l'Armistice.

Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense.

La guerre est finie, mais pour les survivants commence un funeste décompte, celui d'un million quatre cent mille soldats français tombés au champ d'honneur, de quatre millions de nos militaires blessés ou mutilés, ces braves aux « gueules cassées » qui plongent la Nation entière dans l'effroi et l'émotion.

Le traumatisme est mondial. En tout, ce sont près de 10 millions de soldats qui ont été tués, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins. Les morts sont presque aussi nombreux parmi les civils.

Ceux qui sont revenus des combats racontent la puanteur des tranchées et le fracas des obus. Ils expliquent la peur avant les charges, le courage qu'il faut pour sortir des abris et donner l'assaut aux lignes ennemies sous la mitraille. Ils disent l'horreur du spectacle de leurs frères d'armes qui tombent à leurs côtés.

Souvenons-nous de leur bravoure et de leur sacrifice. Commémorons ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts, dans les villes et les villages de France, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

Souvenons-nous des soldats venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie, de ces soldats alliés venus verser leur sang pour la France, et défendre avec nous la liberté sur une terre qu'ils ne connaissaient pourtant pas.

Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « *ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir* », écrivait Anatole France.

Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécus.

Aux combattants d'hier et à ceux d'aujourd'hui, comme à leurs familles et ayants droit, la Nation doit continuer d'assurer réparation, reconnaissance et droit, comme l'a voulu le Président de la République.

Cette année nous honorons deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien QUÉLIN et le brigadier-chef Alexandre MARTIN. Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France.

Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la « *Der des der* », la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.

Vive la République ! Et vive la France !

Un verre de l'amitié a ensuite été partagé à la salle des fêtes avec une quinzaine de personnes.



Dictée et crêpes le 20 novembre



Environ 25 personnes, dont des enfants, sont venues participer à la dictée énoncée par Maryse en ce dimanche après-midi. La salle avait un air d'école avec d'anciens pupitres d'écoliers, des cahiers écrits à la plume, des manuels scolaires, des cartes d'apprentissage de lecture, d'histoire, de géographie, de sciences naturelles, etc... Tout s'est passé dans la bonne humeur avec des élèves plus ou moins dissipés qui se sont amusés à tester leur niveau d'orthographe. L'après-midi s'est terminée avec la dégustation de crêpes. Après l'effort, le réconfort !



Repas du CCAS

Une trentaine de Frévillois s'est rendue le 26 novembre 2022 à la salle communale, pour le repas du centre communal d'action sociale (CCAS), offert par la commune de personnes de 65 ans et plus. C'est l'occasion de se retrouver et de passer un moment festif, conviviale et agréable.

Les anciens se sont vu offrir un menu de fête, préparé par le traiteur Laurent SEVESTRE de CHATENOY.

MENU

Apéritif et mignardises, accompagnés
d'un cocktail pétillant citron

Soufflé de St Jacques, sauce homardine

Sorbet pêche de vigne / liqueur de pêche

Quasi de veau, sauce cognac

Assiette de salade et fromages

Profiteroles au chocolat chaud

Vin blanc, vin rouge, eau plate,
eau pétillante

Café, thé, infusion



Les doyens, Mr et Mme THOMAS, se sont vu remettre chacun un présent.

Les personnes inscrites, n'ayant pas pu être présentes, ce jour-là, pour raison de santé, se sont vu remettre par le Conseil Municipal leur repas à leur domicile.

Le Noël des enfants

Le PÈRE NOËL n'a pas oublié les enfants !



Depuis 2 années, le père Noël venait porter les cadeaux des enfants à leur domicile. Cette année, l'animation a fait son retour à la salle communale.

Clalie événement a assuré la prestation, plus de 20 enfants de la commune sont venus, accompagnés de leurs familles admirer le spectacle et attendre l'arrivée du Père Noël. Cette journée conviviale s'est terminée avec un goûter.



Vœux à la population

La cérémonie des vœux 2023 s'est déroulée le vendredi 20 janvier à 18h30 à la salle des fêtes avec la présence d'élus de la CCCFG et d'un représentant de la gendarmerie.

Environ 80 personnes ont partagé la galette.



Les récompenses des Maisons fleuries



Comme tous les ans, la commission fleurissement du Conseil Municipal, s'est déplacée dans notre village, afin d'évaluer la décoration des maisons de nos Frévillois(es) en fonction d'une grille de notation qui prend en compte la vue d'ensemble, l'harmonie, la diversité, la créativité, ...

11 habitants ont vu leur **talent reconnu** et ont reçu une récompense lors de la cérémonie des vœux du maire, le 20 janvier 2023.

Un bon d'achat de 25 €, auprès de la Pépinières ASSELIN – Quiers sur Bezonde, ainsi qu'une fleur ont été remis à :

- Mr et Mme BAUNARD Dominique
- Mr et Mme PENOT Hubert
- Mr et Mme PICARD Claude
- Mr et Mme DEQUATRE Myriam
- Mme PETITPAS Josette
- Mr et Mme PELLETIER Jean-Pierre
- Mr ASSELIN Xavier
- Mr VASLIER Roland
- Mr VASLIER Lucien
- Mr JOUANNIN Christophe et Mme HALLOUIN Valérie
- Mr et Mme PETITPAS André



Merci à toutes ces mains vertes, pour leur engagement dans la valorisation de notre commune

Calendrier des fêtes 2023

Le samedi 25 Mars : Assemblée Générale Fréville Anim'



Le jeudi 18 mai : vide grenier marché du terroir

Le samedi 24 juin : randonnée dinatoire



Le vendredi 14 juillet : fête nationale de la commune

Le dimanche 20 août : Messe des moissons



Le samedi 25 novembre : Le repas du CCAS

Le dimanche 10 décembre : Noël des enfants



Et d'autre à venir !!!

L'histoire de notre Commune



Le lieu est mentionné sous les formes latinisées « *Frigida villa* » (= *ville froide*) (sans date) et « *Frevilla* » vers 1350, puis sous les formes françaises « *Fresville* » en 1411, « *Fresville* » en 1740 (Bibliothèque municipale d'Orléans, Manuscrit 995, fol. 82), « *Freville* » au XVIII^e siècles.

La paroisse de Freville acquiert le statut de municipalité avec le décret du 12 novembre 1789 de l'Assemblée Nationale, puis celui de «commune», au sens de l'[administration territoriale](#) actuelle, par le décret de la [Convention nationale](#) du [10 brumaire an II](#) (31 octobre 1793).

La loi du 22 décembre 1789 divise le pays en 83 départements découpés chacun en six à neuf districts eux-mêmes découpés en cantons regroupant des communes. Les districts, tout comme les départements, sont le siège d'une administration d'État et constituent à ce titre des circonscriptions administratives. La commune de Freville est alors incluse dans le [canton de Bellegarde](#), le [district de Boiscommun](#) et le [département du Loiret](#).

Il faut toutefois attendre la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale pour qu'un régime juridique uniforme soit défini pour toutes les communes de France, point de départ de l'affirmation progressive des communes face au pouvoir central.

La commune est orthographiée Fréville dans l'arrêté de 1801. En 1918, la [Chambre de Commerce de Paris](#) émet le souhait « qu'un nom de complément soit donné aux localités qui portent une dénomination identique » afin d'éviter toute confusion dans les transmissions postales et le transport des marchandises. Le gouvernement accueille favorablement cette demande et le 7 juin 1918, le préfet du Loiret invite 82 communes du Loiret ayant des homonymes dans d'autres départements à compléter leur nom. Vingt-trois conseils municipaux refusent. La commune de Fréville, quant à elle, prend le nom de **Fréville-en-Gâtinais** à la suite du décret du [21 février 1933](#).



Notre Eglise Saint Martial

L'église Saint Martial est typique de la région.



A l'origine de style roman, le clocher sera remanié au XIII^{ème} siècle en fonction du modèle gothique et subira de nouvelles transformations par la suite. On remarquera sur la tour d'étranges têtes de grotesques. L'église doit son nom à Saint Martin dont une châsse en bois doré datant du XVI^{ème} siècle abrite les reliques. La cloche a été offerte par la famille de Montespan. Le tabernacle et le maître-autel remplacent ceux donnés par le Duc d'Antin.

La paroisse de Fréville a dépendu jusqu'en 1790 de l'évêché de Sens et a été rattachée, à l'époque, à Orléans. Le plan général de l'église, dédiée à saint Martial, est celui de l'édifice du XII^e siècle :

- Une nef allongée suivie d'une travée droite sous clocher et chœur en hémicycle
- L'austère façade occidentale, avec sa porte en plein cintre à double révolution,
- Deux petites fenêtres romanes dans le mur gouttereau sud,
- Le chœur, peut-être remonté au XVII^e, confirment cette origine.



La nef n'a jamais été voûtée avant le XIX^e s. où l'on a ajouté de fausses voûtes en brique et plâtre ; au-dessus subsistent les vestiges de la voûte lambrissée avec poinçons et tirants.

La travée droite, sous le clocher, a été voûtée au XIII^e s. sur une croisée d'ogives qui retombent sur des colonnes et chapiteaux à crochets.

Le chœur est couvert d'un cul-de-four. Au XV^e s., on a ajouté un bas-côté vers le nord, quatre travées voûtées sur croisées d'ogives, ouvertes sur la nef par quatre grandes arcades en tiers-point dont les moulures s'amortissent dans des supports polygonaux.

On a ouvert également, sur la travée droite du chœur, une vaste chapelle, amorce d'un bras nord de transept, dont le bras sud n'a jamais été réalisé.

Le clocher, tour massive à la partie inférieure, a été surmonté au XIII^e s. d'un étage pour le beffroi des cloches, ouvert, sur quatre faces, de baies géminées en tiers-point ornées de minces et élégantes colonnes à chapiteaux.

La Sauvegarde de l'Art français a accordé en 2003 une aide de 8 000 € pour la restauration de la partie orientale de l'édifice, clocher, abside, sacristie et bras nord du transept.



Le SIRIS

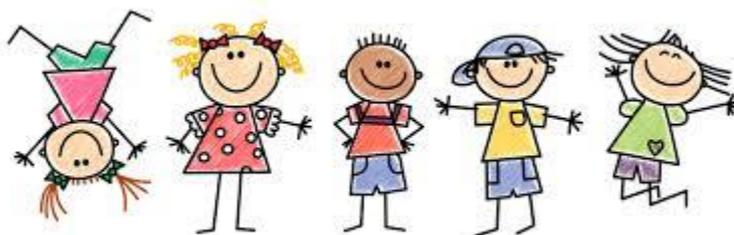
Le Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire du Bellegardois réunit les enfants d'Auvilliers-en-Gâtinais, Beauchamps-sur-Huillard, Bellegarde, Fréville-du-Gâtinais, Nesploy, Ouzouer-sous-Bellegarde et Quiers-sur-Bezone.

Chaque commune désigne 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, qui élisent un Président. Ils siègent au conseil syndical pour exercer leurs missions.

Le SIRIS emploie 15 agents, 1 secrétaire et 1 coordinateur périscolaire.

Il a pour missions :

- de surveiller et d'accompagner en dehors du temps de classe (récréation, pause de midi et TAP / périscolaire) et durant les transports scolaires (3 lignes de bus),
- d'accompagner les enseignants à l'école maternelle,
- de confectionner des repas à la cuisine de l'école de Bellegarde et de les servir dans les cantines des 3 établissements scolaires (le tarif des repas est de 3,90 euros),
- d'entretenir les locaux.



Compositions des classes :

Ecole maternelle : 130

PS : 27 / PS-MS : 26 / MS : 25 / MS-GS : 25 / GS : 27

Ecole primaire de Bellegarde : 123

CP : 24 / CP : 24 / CE1 : 25 / CE1-CE2 : 25 / CE2 : 25

Ecole primaire de Quiers : 100

CM1 : 23 / CM1 : 23 / CM2 : 28 / CE2-CM2 : 26

Soit un total de : 353 élèves





Rappel

La grippe aviaire est avérée dans le Loiret.

Au regard de la situation sanitaire tant au niveau national que dans le Loiret, **chaque particulier détenant des volailles** (poules, canards, oies, dindes...) **doit les déclarer**, à l'aide du formulaire, en mairie ou sur le site du ministère de l'agriculture :

https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles?id_rubrique=55

Afin d'enrayer la propagation du virus et de sauvegarder la filière avicole, il apparaît indispensable que les détenteurs de volailles aient l'obligation de claustration de celles-ci ou, lorsque cela n'est pas possible, à la pose de filets afin d'empêcher tout contact avec la faune sauvage potentiellement contaminée.

La fiche du ministère rappelle les principales mesures de biosécurité aux détenteurs de volailles à cet égard.

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENTEURS DE VOLAILLES OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limitier l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).

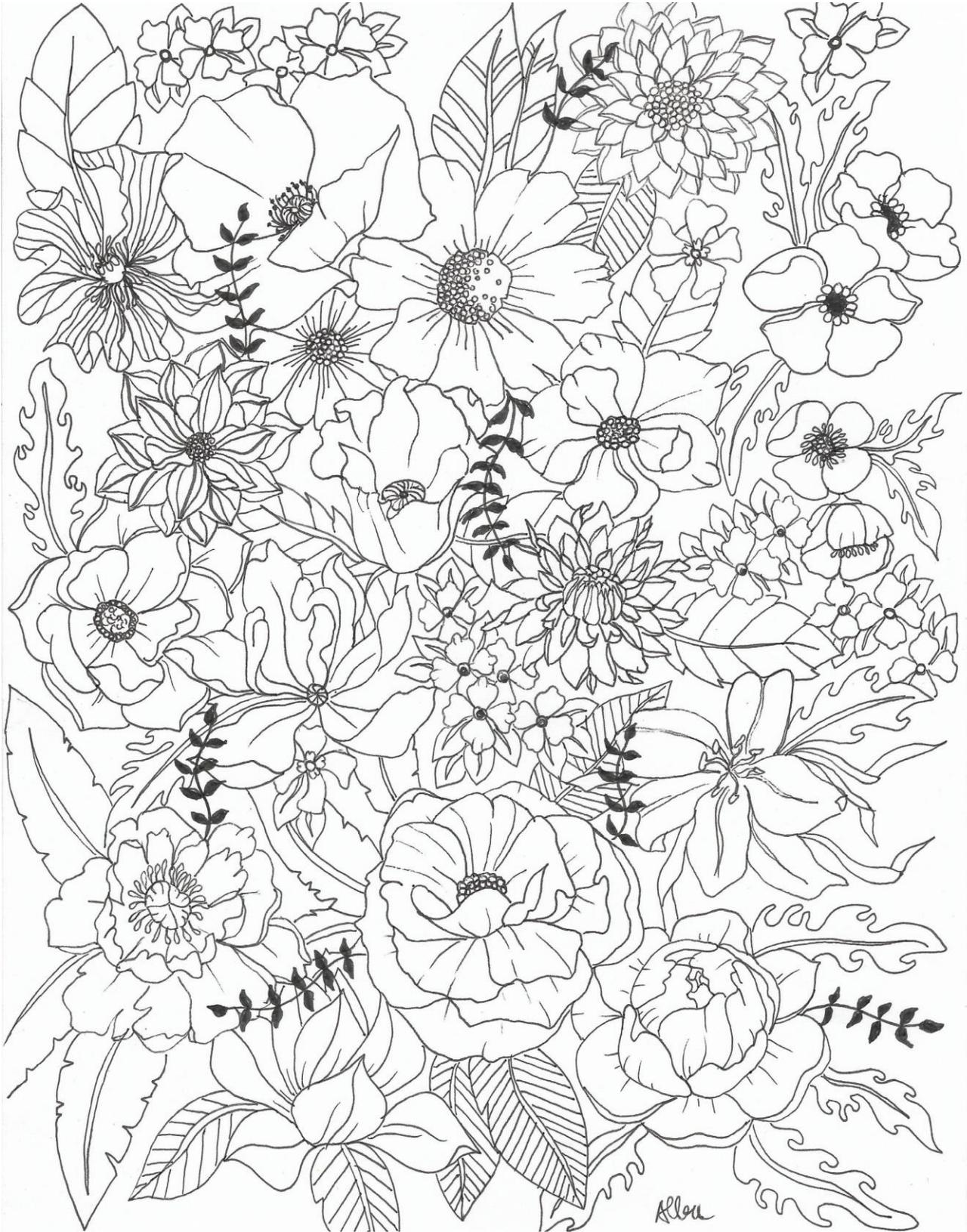
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.

Pour les petits ...



et les grands !



La Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Ouvert au public :

- le mardi et le vendredi de 15h00 à 18h30.

Permanence Téléphonique :

- Le mercredi de : 09h00 à 12h00
- Le mardi et vendredi de : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

✉ : 2 Place Louis Croum – 45270 FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

☎ : 02 38 90 11 16

@ : mairie-freville@wanaodo.fr



Retrouver toutes les informations de la commune :

🖨 : <https://www.frevilledugatinais.fr/>

Application : [PanneauPocket](#) => **A TELECHARGER**

PERMANENCES DES ÉLUS

Le Maire : André POISSON

le vendredi

Les Adjoints : Yohann CHENAULT / Caroline ASSELIN

le mardi

Besoin d'un renseignement ? Etat civil, urbanisme, ... : www.service-public.fr

Les Contacts Utiles

Maison de la santé du Bellegardois :

Prendre rendez-vous ou joindre un professionnel de santé à Bellegarde : un seul numéro de téléphone à retenir le 02 38 07 10 40 puis faites votre choix sur le standard :

- Médecin généraliste,
- Infirmières,
- Pédiacre-podologue,
- Psychologue de l'enfant
- Masseur-Kinésithérapeutes,
- Diététicienne/nutritionniste,
- Psychomotricienne,
- Orthophoniste.



Nouveau : TELEMEDECINE Les téléconsultations assistée par les infirmières de la Maison de Santé de Bellegarde et avec un médecin connecté par ordinateur sont ouvertes :

Tous les jeudis de 08h30 à 11h30 **uniquement** sur RDV au 02 38 92 70 98 ou sur le site internet www.mablouseblanche.fr

Pour une urgence :



Centre anti-poison :
01 40 05 48 48